



Sommaire

01 Postuler à un AAP international 2027

02 Les 4 AAPI 2027 & autres appuis aux associations

03 Votre candidature
Nous contacter

04 Calendrier des AAP internationaux 2027

05 Vos questions

01

Postuler à un AAP
international 2027

Vous souhaitez proposer un projet international dans la cadre d'un AAP

Quelles étapes ?

1. Le montage de votre projet et la rédaction du dossier

- Consulter le règlement et vérifier l'éligibilité de votre association et de votre projet.
En cas de doute, **contactez-nous**.
- Rechercher des partenaires techniques et financiers (co-financeurs).
- Suivre le cadre de dossier fourni.

2. Le dépôt sur Paris Subventions

- **Attention aux dates limites et vérifier que le dossier est bien complet (pièces administratives et documents projets).**
- Inscrivez votre association le plus tôt possible sur Paris Asso, votre compte doit être validé.

3. L'instruction de votre dossier

- Le dossier est analysé par nos équipes, en vue de la présentation à un jury.
- S'il est retenu, un projet de convention vous est transmis ; il est soumis au vote du Conseil de Paris.
- Pour connaître l'évolution de votre demande, vous pouvez référer au statut dans Paris Subventions.

4. Le démarrage et le suivi du projet

- Les fonds sont versés après le vote (sous 5 semaines) et le projet peut débuter.

Les projets soutenus : points communs

1. Pour les projets de développement (ne concerne pas l'appel à projets Paris Europe) : les pays éligibles figurent dans la liste du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.
2. Dans le cadre de certains AAP, le travail avec un partenaire local est encouragé.
3. Le financement de la Ville de Paris est limité à **50% maximum** du montant total.
4. Les projets sont appréciés selon les mêmes critères :
 - la pertinence : réponse à un diagnostic ou à un besoin des bénéficiaires,
 - la cohérence : l'articulation de l'action avec les acteurs sectoriels et institutionnels, locaux ou internationaux,
 - l'efficacité : le ratio du coût du projet par rapport au nombre de bénéficiaires,
 - La durabilité : technique, organisationnelle ou environnementale,
 - L'innovation,
 - Le rôle des femmes dans le projet.
5. La remise du rapport d'activité de fin du projet est **obligatoire**, certains projets peuvent donner lieu à une évaluation sur place. En cas de non remise, l'association peut être exclue des prochains AAP et la restitution de la subvention peut être demandée.

02

Les 4 AAP internationaux pour 2027
& autres appuis aux associations
à l'international

Les 4 appels à projets internationaux pour 2027

Santé mondiale, accès aux soins et lutte contre le SIDA (ex Accès à la santé & lutte contre le VIH-Sida)

Paris solidarités internationales (ex SOLIDEV)

Paris Europe

SEREN (Ex SOLIDAE)

Depuis 2001, plus de 91 millions d'euros ont été octroyés dans le cadre des campagnes annuels de subvention et appels à projets à l'international.

Thématiques et activités éligibles des AAP 2027 :

- Santé mondiale, accès aux soins et lutte contre le SIDA pour les actions de prévention, de dépistage, de soins et de réduction des risques dans les pays en développement.
- Paris solidarités internationales (ex-SOLIDEV) pour les projets de solidarité internationale répondant aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.
- Paris Europe pour les initiatives citoyennes, culturelles, éducatives ou environnementales en lien avec l'Europe.
- SEREN (Services essentiels, résilience et ressources naturelles, ex-SOLIDAE) pour les projets de solidarité internationale dédiée à l'accès à l'eau, l'assainissement, l'énergie et la gestion des déchets.

Subventions de la Ville de Paris :

50% maximum du montant du projet.

Les projets candidats doivent être conduits dans les pays éligibles à l'aide publique au développement (sauf Paris Europe).

Le jury se réserve le droit de ne pas retenir un projet pour des raisons de sécurité.

Durée globale des projets subventionnés :

De 12 à 36 mois selon l'AAP.

Jurys :

Les Maires adjoint·e·s chargé·e·s des relations internationales, de la thématique de l'AAP, ou leurs représentants, ainsi qu'un représentant par groupe politique.

Les jurys de certains AAP intègrent des personnalités qualifiées (Paris solidarités internationales et SEREN notamment).

AAP Santé mondiale, accès aux soins et lutte contre le SIDA

(ex Accès à la santé et lutte contre le VIH/Sida)

- Depuis 2001, la Ville de Paris a soutenu à hauteur de plus de 46 M€ les initiatives solidaires **d'accès** aux soins et de lutte contre le VIH-Sida dans les pays en développement.
- Depuis 2025, les subventions Accès à la santé & lutte contre le VIH-Sida sont attribuées via un appel à projets.
- Montant de la subvention : dans la limite de 50 % du budget total. À titre indicatif, en 2026, 19 projets soutenus entre 20 000 et 120 000 €.
- Réservé aux associations et fondations reconnues **d'utilité** publique, sans condition de domiciliation sur le territoire parisien, la domiciliation parisienne est toutefois valorisée lors de l'appréciation des candidatures.
- Thématiques éligibles: l'accès à la sensibilisation, à la prévention, au dépistage, aux soins et à l'accompagnement des personnes vivant avec le VIH ou exposées aux IST ; le renforcement de l'accès aux soins des populations les plus exposées et les plus vulnérables, notamment les personnes en situation de prostitution et travailleur.se.s du sexe, les usagers de drogues, les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, ainsi que toute autre population marginalisée selon le contexte local ; la prise en compte et la prévention des violences basées sur le genre en tant que facteur d'exposition au VIH et aux IST ; la prise en charge de la santé mentale des personnes dans le parcours de soins ; l'intégration de la lutte contre le VIH et les autres IST dans les actions de santé sexuelle et reproductive et de planification familiale ; le déploiement d'innovations thérapeutiques et de stratégies innovantes de prévention, notamment l'accès aux nouveaux traitements.
- Projets d'une durée de 12 à 36 mois.



AAP Paris solidarités internationales (Ex SOLIDEV)

- Création en 2026 après 12 années du label Paris Co-développement Sud et 8 années de SOLIDEV.
- Depuis 2018, 94 projets soutenus pour un montant total de 698 000 € (moyenne de 7 400 € par projet).
- Enveloppe annuelle : 80 000 € (sous réserve du vote budgétaire).
- Montant de la subvention : **jusqu'à 15 000 €** (dans la limite de 50 % du budget total).
- Réservé aux associations loi 1901 ou 1908
- Réservé aux associations domiciliées à Paris.
- Soutient des projets de solidarité internationale dans les pays éligibles à l'Aide publique au développement (APD), en cohérence avec les Objectifs du Développement Durable de l'ONU.
- Projets constitués de deux volets :
 - volet développement dans un pays éligible à l'APD,
 - volet de restitution sur le territoire parisien.
- Projets d'une durée de 18 mois maximum.



Projet sur la sécurité alimentaire des enfants de BIMBO (République Centrafricaine)- AFDD 2023

SEREN: Services Essentiels, Résilience, ressources Naturelles (Ex-SOLIDAE : l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, l'énergie) Développer les services essentiels dans les pays en développement

Depuis 2005, 15M€, 135 projets soutenus, 4,5 millions de bénéficiaires, 48 pays

Toutes associations loi 1901, 1908 et Fondations reconnues d'utilité publique, ayant deux ans d'existence

Les projets

- 3 volets avec des seuils cumulables (plafond de 50%) :
Eau-Assainissement (200k€), Déchets (80k€), Énergie (40k€)
- De 12 à 36 mois
- Projets structurants : infrastructures et accompagnement
- Installations domestiques, communautaires et productives
- Renforcement des capacités et sensibilisation des bénéficiaires
- Volet de restitution sur le territoire parisien



AAP Paris Europe (Ex Label Paris Europe)

- L'appel à projets "Paris Europe" valorise la diversité culturelle, linguistique et citoyenne européenne à travers des projets menés avec un ou plusieurs partenaires issus de l'Union européenne ou de pays associés (Albanie, Norvège, Ukraine, Turquie, etc.).
- Créé en 2002.
- Près de 1,9 M€ de subventions octroyées à 338 projets.
- Enveloppe annuelle : 80 000 € (sous réserve du vote budgétaire).
- Montant de la subvention : entre 1 000 et 10 000 € (dans la limite de 50 % du budget total).
- Ouvert aux associations loi 1901 ou 1908 (domiciliées partout en France tant que le projet se déroule à Paris), ONG, fondations reconnues d'utilité publique, établissements scolaires ou universitaires parisiens.
- Soutient des projets originaux, ludiques, pédagogiques sur la place et le rôle de l'Europe dans notre quotidien.
- Implication d'une ville européenne dans le projet.
- Projets d'une durée de 24 mois maximum.



Autres appuis aux associations à l'international

Campagne de subvention Droits humains

Subvention de la Ville de Paris dans le cadre de la défense des droits humains à l'international

Axes de soutien :

Projets et actions à dimension internationale menés à Paris ou à l'étranger, en lien avec les associations et ONG internationales de défense des droits humains (FIDH, RSF, ...), dont les droits des femmes, des personnes LGBTQI+, ...

Il s'agit de :

- Soutenir les mobilisations en faveur des droits humains
- Accompagner les citoyens d'honneur de la Ville de Paris
- Appuyer les projets de promotion des libertés fondamentales
- Soutenir des événements sur le territoire parisien
- Valoriser des personnes engagées dans la défense des droits humains

Bénéficiaires : Associations (festivals, compagnies, ensembles musicaux, établissements culturels, etc).

La sélection des projets est arbitrée par la Maire adjointe en charge des relations internationales, européennes et de la francophonie.

Autres appuis aux associations à l'international

Campagne de subvention Culture

Subvention au titre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris

Axes de soutien :

Projets internationaux se déroulant soit à l'étranger, en partenariat avec des institutions locales, soit à Paris et impliquant la présence d'artistes ou de professionnels d'autres pays.

Il s'agit de :

- favoriser les collaborations professionnelles et artistiques, l'échange de savoirs faire, le dialogue des cultures, la circulation des œuvres / mobilité des artistes...
- valoriser les cultures et voix étrangères à Paris sous leurs différentes formes d'expression.
- soutenir des initiatives répondant à des priorités diplomatiques de la Ville de Paris, permettant de nourrir les liens entre Paris et les villes dans le monde, ou pouvant s'inscrire dans une actualité municipale internationale.

Bénéficiaires : Associations (festivals, compagnies, ensembles musicaux, établissements culturels, etc).

La sélection des projets est arbitrée par la Maire adjointe en charge des relations internationales, européennes et de la francophonie.

03

Calendrier

des AAP internationaux 2026

Calendrier

AAP internationaux 2027

→ Candidature : du mercredi 7 octobre au mercredi 16 décembre 2026 à 23h59

→ Réunion d'information à destination des associations :

- Préparer et déposer votre projet en réponse à un appel à projets
- Appel à projets « Santé mondiale, accès aux soins et lutte contre le SIDA »
- Appel à projets « Paris solidarités internationales »
- Appel à projets « SEREN »
- Appel à projets « Paris Europe »

→ Instruction des dossiers : mi-décembre 2026 – fin mars 2027

→ Jurys : mars et/ou avril 2027

→ Validation des projets de délibération et passage au Conseil de Paris : juillet 2027

→ Versement des subventions : août-septembre 2027

Autres appuis aux associations à l'international (droits humains, culture)

La campagne annuelle globale des demandes de subventions aux associations a débuté le lundi 21 septembre 2026, et se clôturera le mercredi 25 novembre 2026 à 23h59.

Calendrier

Prochains rdv:

Réunions de présentation de chaque dispositif:

- Santé mondiale, accès aux soins et lutte contre le SIDA : mardi 3 novembre 2026 à 12h
- SEREN - Services Essentiels, REsilience, ressources Naturelles (Ex-SOLIDAE) : jeudi 5 novembre 2026 à 12h
- Paris Solidarités internationales (Ex-SOLIDEV) : mardi 10 novembre 2026 à 12h
- Paris Europe: mercredi 18 novembre 2026 à 17h

04

Pour candidater – contacts – Points
d'attention

Contacts

Avant et pendant la période de soumission

Présentation des dispositifs et échange en MVAC avec les associations.

Vérifier l'éligibilité du demandeur ou du projet à soumettre.

Pas d'avis préalable sur le contenu du projet, ni de mise en relation avec des partenaires.

Après le dépôt

Pour les projets non lauréats qui pourraient faire l'objet d'une nouvelle demande dans une prochaine édition, un entretien pourra être accordé sur les points d'améliorations du projet.

Nous contacter pour toute question

Paris solidarités internationales (Ex-SOLIDEV)	aap.solidarites@paris.fr
Paris Europe (ex LABEL PARIS EUROPE)	aap.pariseurope@paris.fr
Santé mondiale, accès aux soins et lutte contre le SIDA (ex SANTÉ-LUTTE CONTRE LE VIH-SIDA)	aap.santemondiale@paris.fr
SEREN (ex-SOLIDAE)	aap.seren@paris.fr
Carrefour des associations parisiennes	capcontact@paris.fr
Pour toute autre demande	sg-relationsinternationales@paris.fr

Points d'attention sur l'éligibilité

- Constituer son dossier le plus tôt possible, et contacter les e-mail support le plus en amont.
- S'assurer d'avoir rempli le formulaire de candidature spécifique à chaque AAP et le joindre à la demande sur Paris Asso
- Vérifier la liste des documents obligatoires à la fois dans Paris Asso et dans le règlement de chaque AAP

05

Vos questions

Vos questions

- Une association peut-elle soumettre plusieurs dossiers à SEREN et Paris Solidarités?

Le règlement de Paris Solidarités interdit le dépôt de plusieurs projets dans une même édition de l'appel à projets. Concernant SEREN, le règlement 2027 n'interdit pas cette pratique. Compte tenu du nombre de projets présentés lors de chaque édition et de leur qualité, il est conseillé de déposer un dossier bien réalisé plutôt que deux moins aboutis afin de conserver le plus de chances.

- **Quelle est l'enveloppe globale de SEREN?**

L'appel à projet SEREN subventionne des projets de manière pluriannuelle. Les budgets étant votés chaque année, l'enveloppe globale ne peut être définie en avance. Cependant, le montant de subventions attribué pour un même projet plurithématiques peut atteindre 320K€.

- Quelles sont les zones géographiques éligibles à SEREN? Y a-t-il des pays exclus?

Tout comme pour les appels à projets Paris solidarités et Santé mondiale, tous les pays inscrits dans la liste des pays éligibles à l'APD d'après l'OCDE peuvent être financés par ces dispositifs, y compris ceux en zone rouge d'après le classement du MEAE. Une attention particulière sera portée sur le protocole sécuritaire de ces derniers.

Vos questions

- SEREN soutient-il des projets sur la valorisation des ressources naturelles?

Le subventionnement SEREN se base sur les dispositifs 1% et finance donc des projets en lien avec l'accès à l'eau, l'assainissement, l'énergie et la gestion des déchets.

- Peut-on avoir des contacts directs des instructeurs?

Les adresses génériques sont gérées directement par les instructeurs. Elles sont le contact à privilégier car consultées par plusieurs personnes.

- Pour SEREN, peut-on présenter plusieurs projets sur des zones différentes?

L'appel à projet SEREN permet de financer des projets mis en place sur différents territoires si l'action est commune et fait sens. Deux projets distincts ne peuvent être proposés au sein de la même candidature, ils doivent faire l'objet de deux dépôts différents.

- Pourquoi y a-t-il des dates de clôtures différentes en fonction des dispositifs?

Les appels à projets SEREN, Santé mondiale, Paris solidarités et Paris Europe sont ouverts jusqu'au 16 décembre à 23h59 et bénéficient d'un calendrier particulier.

Les campagnes de subvention culture et droits humains s'inscrivent dans la campagne générale de subventions de la Ville de Paris qui clôture le 21 novembre.

Vos questions

- Pourquoi devons-nous **demandeur les dossiers d'instruction par mail? Est-ce qu'un téléchargement direct sur paris.fr** ne serait pas possible?

Les demandes doivent se faire par mail afin d'obtenir tous les documents au format word (impossibilité sur paris.fr). Ce premier contact permet également aux instructeurs d'évaluer si votre projet est éligible au dispositif.

- Peut-on **candidater à un AAP si on a été lauréat d'une édition précédente?**

Il est possible de candidater si vous avez été lauréat lors d'une édition précédente à deux conditions: avoir remis son rapport de fin de projet et ne pas avoir été lauréat de l'édition précédente de l'appel à projets.

- Sur SEREN, les projets multithématiques sont-ils privilégiés?

Les projets multithématiques ne sont pas privilégiés mais sont appréciés de part leur intégration sur les territoires ciblés.

- Est ce qu'un projet suffisamment structuré et préparé, aussi bien dans le dossier que sur le terrain, peut faire l'objet d'un refus lié à la concurrence des autres dossiers ?

Tout à fait, c'est le principe de l'appel à projets, aussi bon qu'un projet soit, il subit la concurrence des autres candidats et de potentielles meilleures candidatures.

Vos questions

- Combien de fois peut-on proposer un projet précédemment refusé dans un AAP?

Sur l'ensemble des appels à projets et campagnes de subventions, il est possible de représenter un projet refusé par le passé à condition que celui-ci ait évolué et ne soit pas exactement le même.

- Est-il possible de rencontrer une association pour discuter des points de vigilance?

Pour respecter l'égalité entre les candidats, les instructeurs des dispositifs de subventions ne peuvent pas rencontrer des associations durant les périodes de candidature en dehors des webinaires publics organisés. Après le vote par le Conseil de Paris, les associations peuvent demander des éléments de retour dans le but d'améliorer une future candidature.

Tout au long de l'année, les MVAC et le carrefour des associations parisiennes se tiennent à disposition des associations pour les accompagner dans le montage de leurs projets.

- **Quels sont les appels à projets éligibles pour les associations dont le siège social n'est pas domicilié à Paris?**

Pour les associations dont le siège social n'est pas domicilié à Paris, il est possible de candidater à tous les dispositifs sauf Paris Solidarités.

Vos questions

- Les associations doivent-elles obligatoirement passer par Paris Asso et mettre à jour leurs données?

Les candidatures doivent obligatoirement passées par Paris Asso. Toute candidature reçue par mail ne sera pas comptabilisée.

La mise à jour des documents de l'association dans Paris Asso est également une obligation afin d'être éligible aux dispositifs de subvention de la Ville de Paris.

- **J'ai déjà fait une demande de dossier sur les adresses génériques mais n'ai pas eu de retour.**

Afin de vous assurer que nous ayons reçu votre demande, nous vous invitons à la renouveler.

- **Pour le financement des projets à l'international, l'ancienneté compte?**

En fonction des dispositifs, les associations doivent obligatoirement avoir une ou plusieurs années d'existences. Au cours de l'instruction, la gestion des comptes de l'association est étudiée à travers les pv d'AG, bilans comptable et rapports des commissaires aux comptes.